

Notre pays a une bonne expérience de l'archéologie privée : dès les années 1970 les premiers bureaux sont créés dans le domaine de l'archéologie du bâti (bureau Sennhauser et Atelier d'archéologie Médiévale).

Le terme "archéologie privée" n'est pas approprié car seule la structure administrative est "privée", l'archéologie est toujours sous mandat et responsabilité de l'Etat

Au fil du temps les bureaux et entreprises d'archéologie sont devenues de véritables partenaires des services de l'Etat (cela est notamment très actuel en Valais et dans le canton de Vaud)

Les problèmes liés au financement de l'archéologie (désengagement de la Confédération et des cantons, fin des grands travaux autoroutiers et ferroviaires) ne sont pas propres à l'archéologie "privée", mais concernent l'ensemble de l'archéologie.

Par contre pour "survivre" l'archéologie "privée" doit se diversifier et à ce titre elle est plus réactive que les services de l'Etat.

Le modèle des entreprises "privées" suisses s'est exporté en France avec succès. Cependant on peut aujourd'hui considérer que l'archéologie préventive française est aujourd'hui une des meilleures d'Europe car après de nombreuses années d'errements, la France s'est dotée d'un cadre légal fixant les conditions de l'archéologie préventive sur l'ensemble de son territoire, et surtout, elle a mis en place une loi de financement de l'archéologie qui permet aux archéologues d'exercer leur métier convenablement, de la fouille jusqu'au rapport scientifique.

C'est sans doute là une piste à suivre en Suisse...